



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 15 novembre 2021, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

N° de résolution
ou annotation

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Bruno Simard
Richard Therrien

Absents : Yves Lévesque
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / Greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoptions des dépenses.
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
7. Dépôt du règlement # 2021-328 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.
8. Avis de motion règlement # 2021-328.
9. Résolution octroi de contrat Groupe Altus.
10. Résolution embauche surveillant patinoire.
11. Divers.
 - 11.1 Résolution demande d'aide financière la Marche du rein.
 - 11.2 Résolution tarification location de salle.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille î.O., Qué.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté.

21-110
Résolution
ou annotation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021.

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

21-111

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/greffière-trésorière.

21-112

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'octobre totalisant 116 588.52 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 14 301.89 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

7. DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 2021-328 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS.

Il est par la présente, déposé par Bruno Simard, le projet de règlement numéro # 2021-328, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

8. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2021-328.

Sylvie DeBlois, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement # 2021-328, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

9. RESOLUTION OCTROI DE CONTRAT GROUPE ALTUS.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire mandater une firme d'évaluation afin d'obtenir la valeur marchande actuelle d'une propriété.

ATTENDU QUE les honoraires pour établir la valeur actuelle du sujet et la préparation d'un rapport d'évaluation complet est de 3 500 \$ plus taxes applicables.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux , Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder le contrat au Groupe Altus.

N° de résolution
ou annotation

10. RESOLUTION EMBAUCHE SURVEILLANT PATINOIRE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire procéder à l'embauche d'un surveillant pour la patinoire, pour la saison 2021-2022.

21-114

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'embauche de Benjamin Thibault.

11. DIVERS.

11.1 RESOLUTION DEMANDE D'AIDE FINANCIERE LA MARCHÉ DU REIN.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de la demande d'aide financière.

21-115

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, appuyée par Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisation.

11.2 RESOLUTION TARIFICATION LOCATION DE SALLE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire modifier sa tarification pour la location de salle.

21-116

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Jean Baptiste Alagnoux, appuyée par Bruno Simard, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'adopter la tarification telle que déposé (tableau joint à la présente résolution)

12. RAPPORT DES ELUS SUR DIVERS COMITES.

13. PERIODE DE QUESTIONS.

14. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

21-117

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 30.



Sylvie Beaulieu g.m.a.

Directrice générale / Greffière-trésorière



Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.